

LE PARRAINAGE CIVIL

Hôtel de Ville

LE PARRAINAGE

QUELLE EST SON ORIGINE?

C'est un décret du 20 prairial en II (le 8 juin 1794) qui a institué cette cérémonie du parrainage civil pour fêter l'entrée des enfants dans la communauté républicaine. Depuis deux siècles, certains gouvernements le remettent au goût du jour et il est toujours célébré aujourd'hui.

LA CÉRÉMONIE

Il n'existe pas de texte officiel qui prévoit le parrainage civil. Ce n'est pas une obligation pour le maire, la commune d'Hénin-Beaumont a choisi de célébrer.

QUAND L'ORGANISER?

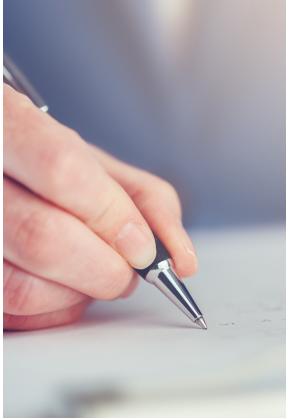
La collectivité prévoit de baptiser vos enfants jusqu'à l'âge de 14 ans.Les cérémonies sont prévues le samedi matin, une fois par trimestre (dates communicables dès juin de l'année N-1).

DÉROULEMENT

Accueil des parents, de l'enfant, des parrains et marraines et des invités. Prise de parole par le Maire ou l'adjoint au Maire. Lecture de l'engagement par le parrain et la marraine.

A-T-IL UNE VALEUR JURIDIQUE?

Comme pour un baptême religieux, le certificat de parrainage civil remis pendant la cérémonie n'a aucune valeur légale. Il s'agit d'un engagement moral des parrains et marraines vis-à-vis de leur filleul. S'il arrive quelque chose aux parents, le parrainage civil ne crée aucun lien de droit entre les intéressés. Il s'agit d'un engagement moral de la part des parrains et marraines traduisant leur attachement particulier à l'enfant.







LES PIÈCES À FOURNIR

- L'acte de naissance de l'enfant à baptiser
- Justificatif de domicile (quittance loyer, facture EDF, GDF, eau ect...) des parents.
- Photocopie pièce d'identité des parents
- Photocopie pièce d'identité des parrains et marraines
- Livret de famille

Les parrains et marraines doivent être âgés de 15 ans minimum.

L'un des parents au moins doit résider dans la commune.

L'enfant à baptiser doit être âgé de moins de 14 ans

IL EST IMPÉRATIF

De respecter l'horaire qui à été fixé par l'officier d'état civil.

En arrivant dans le hall de la mairie, d'attendre d'être pris en charge par une hôtesse qui vous conduira dans les salons d'honneur.

IL EST OBLIGATOIRE

D'utiliser les places de stationnement prévues aux abords de le la mairie: aucun stationnement ne sera toléré devant le perron.

Pour la solennité du moment il est demandé d'éteindre tous les portables pendant la cérémonie.

IL EST INTERDIT

De claquer des pétards dans l'enceinte de la mairie, tout comme sur le perron.

Bon pour accord Date & signature des parents



FICHE DE RENSEIGNEMENTS

LE PÈRE
Nom :
Prénoms :
Date de naissance :
ieu de naissance :
Profession :
Domicile :
「él:Mail : :Mail : :
.A MÈRE
Nom (pour les femmes mariées : nom de jeune fille, épouse):
Prénoms :
Date de naissance :
ieu de naissance :
Profession :
Domicile :
「él:Mail : :Mail : :
Situation familiale des parents:
L'ENFANT
Nom
Prénoms
Date et lieu de naissance
Signature du père Signature de la mère



PARRAIN ET MARRAINE

A REMPLIR PAR LE PARRAIN

Nom:
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession:
Domicile:
Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à le
Signature
A REMPLIR PAR LA MARRAINE
Nom (pour les femmes mariées : nom de jeune fille, épouse):
Prénoms :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Profession:
Domicile:
Certifie sur l'honneur, l'exactitude des renseignements ci-dessus
Fait à

Signature





Hôtel de Ville 1 place Jean Jaurès 62110 Hénin-Beaumont

03.21.74.87.40 / 06.08.57.87.41

HEURES D'OUVERTURES

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

(période scolaire)

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 17h30

(en période de vacances)

